



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(XXXIX)/11
12 novembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-NEUVIEME SESSION
7 - 12 novembre 2005
Yokohama (Japon)

DÉCISION 1(XXXIX)

PROJETS, AVANT-PROJETS ET ACTIVITÉS

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant considéré à sa trente-neuvième session les recommandations des trois Comités relatives aux projets, avant-projets et activités contenues dans les documents CEM-CFI(XXXVII)/7 et CRF(XXXVII)/7 ainsi que le rapport de la neuvième réunion du Panel chargé du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali contenu dans le document ITTC(XXXIX)/10;

1. Décide de:

(i) approuver les projets suivants:

PD 353/05 Rév.2 (M,F,I)	Adoption et mise en oeuvre du système d'information forestière (FIS) des Philippines (Philippines) Budget OIBT: \$477 889,00
PD 294/04 Rév.3 (F)	Étude et démonstration de l'aménagement des forêts secondaires dans les régions tropicales dans le but d'accroître les avantages économiques et écologiques (Chine) Budget OIBT: \$478 344,00
PD 324/04 Rév.3 (F)	Aménagement durable des ressources forestières tropicales par des accords multi-acteurs dans les zones sous régime foncier coutumier en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) Budget OIBT: \$452 196,00
PD 326/05 Rév.2 (F)	Renforcement des capacités des reboiseurs privés et communautaires pour un aménagement des plantations de teck dans les Régions Maritime et des Plateaux (Togo) Budget OIBT: \$297 041,00
PD 342/05 Rév.2 (F)	Élaboration d'orientations et de scénarios d'aménagement en vue de la gestion durable des futaies ghanéennes (Ghana) Budget OIBT: \$242 676,00
PD 349/05 Rév.2 (F)	Critères d'aménagement de la mangrove et des forêts inondées dans les plaines du centre du littoral de Veracruz au Mexique: outil de gestion communautaire (Mexique) Budget OIBT: \$387 296,00
PD 367/05 Rév.2 (F)	Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations forestières du Congo (République du Congo) Budget OIBT: \$143 856,00

PD 386/05 Rév.1 (F)	Développement technologique au service de la production de matériel de plantation destiné à la plantation durable d'essences balinaises indigènes avec la participation des populations (Indonésie) Budget OIBT: \$597 512,00
PD 313/04 Rév.3 (I)	Développement de l'industrie du bois d'hévéa en Côte d'Ivoire - Phase II (Côte d'Ivoire) Budget OIBT: \$503 736,00
PD 316/04 Rév.2 (I)	Quelles espèces exploiter dans les forêts centrafricaines de demain ? (outils pour l'aménagement durable des forêts denses de République Centrafricaine) (République Centrafricaine) Budget OIBT: \$772 238,00
PD 343/05 Rév.1 (I)	Le bambou mis au service du développement par des entreprises créées par les collectivités (Philippines) Budget OIBT: \$508 651,00

- (ii) autoriser le financement, pour exécution immédiate, des projets suivants approuvés à la présente session:

PD 324/04 Rév.3 (F)	\$452 196,00
PD 386/05 Rév.1 (F)	\$597 512,00

- (iii) autoriser le décaissement de fonds supplémentaires d'un montant de \$200 000 pour la poursuite du programme Fonds Freezailah aux bourses de recherche;

- (iv) autoriser le financement des projets ci-après, approuvés à la présente session, en vue de leur exécution immédiate dès que les fonds qui leur sont affectés seront disponibles dans le Compte spécial:

PD 353/05 Rév.2 (M,F,I)	\$477 889,00
PD 294/04 Rév.3 (F)	\$478 344,00
PD 326/05 Rév.2 (F)	\$297 041,00
PD 342/05 Rév.2 (F)	\$242 676,00
PD 349/05 Rév.2 (F)	\$387 296,00
PD 367/05 Rév.2 (F)	\$143 856,00
PD 313/04 Rév.3 (I)	\$503 736,00
PD 316/04 Rév.2 (I)	\$772 238,00
PD 343/05 Rév.1 (I)	\$508 651,00

- (v) autoriser le financement des projets suivants approuvés lors de sessions antérieures, en vue de leur exécution immédiate:

PD 192/03 Rév.3 (M)	\$121 072,00
PD 291/04 Rév.2 (M)	\$216 378,00
PD 346/05 Rév.2 (F)	\$324 000,00
PD 351/05 Rév.1 (F)	\$514 653,00
PD 333/05 Rév.2 (I)	\$361 897,00

- (vi) autoriser le financement, à partir des ressources du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali, du projet suivant approuvé lors d'une session antérieure en vue de son exécution immédiate:

PD 334/05 Rév.2 (I)	\$629 873,00
---------------------	--------------

- (vii) autoriser l'amendement au budget des projets ci-après approuvés lors de sessions antérieures et le déblocage de fonds en vue de leur exécution immédiate:

PD 228/03 Rév.3 (F) Phase I	\$230 000,00
-----------------------------	--------------

PD 237/03 Rév.4 (F)	\$577 800,00
PD 238/03 Rév.4 (F)	\$577 800,00
PD 372/05 Rév.1 (F)	\$790 020,00

- (viii) autoriser l'amendement au budget du projet ci-après approuvé lors d'une session antérieure et le déblocage de fonds en vue de son exécution immédiate dès que les fonds qui lui ont été affectés seront disponibles dans le Compte spécial:

PD 228/03 Rév.3 (F) Phase II	\$165 028,00
------------------------------	--------------

2. Décide de:

- (i) Approuver l'avant-projet suivant:

PPD 116/05 Rév.1 (F)	Décentralisation de la production et de la commercialisation des semences forestières (Guatemala) Budget OIBT: \$46 764,00
----------------------	---

- (ii) autoriser le financement des avant-projets ci-après approuvés à la présente session, en vue de leur exécution immédiate, dès que les fonds qui leur sont affectés seront disponibles dans le Compte spécial:

PPD 116/05 Rév.1 (F)	\$46 764,00
----------------------	-------------

- (iii) autoriser le financement des avant-projets ci-après approuvés lors de sessions précédentes, en vue de leur exécution immédiate:

PPD 45/02 Rév.3 (M)	\$32 022,00
PPD 108/04 Rév.1 (F)	\$75 578,00

- (iv) autoriser l'amendement au budget de l'avant-projet ci-après approuvé lors d'une session antérieure et le déblocage de fonds en vue de son exécution immédiate dès que les fonds qui lui ont été affectés seront disponibles dans le Compte spécial:

PPD 68/03 Rév.2 (I)	\$ 80 000,00
---------------------	--------------

3. Prie instamment les membres d'envisager de financer les Projets, Avant-Projets et Activités approuvés pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles,
4. Appelle les Membres à opérer des contributions de fonds libres d'affectation au Compte spécial représentant au moins 10% de la valeur totale de leurs promesses de financement, conformément à la Décision 6(XIII), le solde étant constitué des contributions volontaires octroyées aux Projets, Avant-Projets et Activités approuvés, et décide en outre que ces fonds libres d'affectation ainsi pourvus ne seront pas affectés sans l'autorisation préalable du Conseil,
5. Appelle en outre les Membres à opérer aussi des contributions volontaires au Fonds du Partenariat de Bali, en particulier au Sous-compte B de ce Fonds, pour financer les Projets, Avant-Projets et Activités qui assistent les Membres dans la réalisation de l'Objectif An 2000 de l'OIBT,
6. Prie le Directeur exécutif de poursuivre les consultations avec les bailleurs de fonds potentiels et le Fonds Commun pour les Produits de base afin d'assurer le financement des Projets et Avant-Projets pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.